

Message d'intérêt public

Subvention pour l'emploi Canada-Nunavut

Date de début : 24 mars 2017

Date de fin : 31 mai 2017

Ensemble du Nunavut

60 s.

Le ministère des Services à la famille offre la Subvention pour l'emploi Canada-Nunavut (SECN) afin de soutenir la formation de Nunavummiut qui occupent déjà un emploi en encourageant la participation des employeurs.

Sous réserve de la disponibilité du financement, la SECN finance les deux tiers, ou plus dans certains cas, des coûts de formation des individus.

Pour être admissible à la SECN, l'employeur doit satisfaire aux critères suivants :

- être un employeur local enregistré au Nunavut
- offrir un poste qui procure de l'avancement au stagiaire désigné après sa formation
- être en mesure de contribuer au financement à concurrence d'au moins un tiers du total des frais de formation admissibles.

La SECN permet d'offrir de la formation menant à des emplois garantis, parce que les employeurs investissent dans le renforcement des compétences de leurs employés.

Pour obtenir des formulaires de demande ou de plus amples renseignements, veuillez consulter le site <http://www.gov.nu.ca/fr/bienvenue-sf/information/subvention-pour-lemploi-canada-nunavut-secn> ou contacter Jens Jeppesen à JJeppesen@GOV.NU.CA ou au 867-979-5248.

Les demandes pour l'exercice 2017-2018 dans le cadre de ce programme de subvention sont maintenant acceptées.

###

Renseignements aux médias :

Megan Blair

Spécialiste des communications

Ministère des Services à la famille

(867) 975-5250

MBlair1@gov.nu.ca

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca. Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : www.gov.nu.ca.

Communications